



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	24
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	26	Présents :	18
Votants :	26	Votants :	18

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°507 Objet : Choix d'un prestataire pour une mission d'AMO sur l'Anzieux

Monsieur le Président explique qu'en 2013, une étude de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sur les communes riveraines de l'Anzieux a été réalisée par le bureau d'étude SAFEGE. Les conclusions de cette étude amène les élus concernés à faire des choix pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Afin d'accompagner le SIMA et les maires concernés, il est proposé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'étude HTV pour une prestation de base de 3 000 € HT. Des réunions complémentaires, des analyses de documents ou des entretiens avec les élus locaux seront peut être nécessaires (coût unitaire 350 € HT). Le coût de cette prestation portée par le SIMA Coise sera à la charge de la CCPSG qui a la compétence hydraulique sur le territoire concerné.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical concernés acceptent la proposition de HTV pour un montant de 3 000 € HT et un coût pour des réunions complémentaires de 350 € HT.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier